

Compte-rendu de la Séance de Conseil Municipal

Du LUNDI 12 AVRIL 2010

Étaient présents : M. AUTRÉAU, M. PLUOT, M. VIDET, M^{me} GEORGET, M. TONIUTTI, M. DEFAUX, M^{elle} CORDIER, M^{me} CHARLOIS, M^{me} PASQUIER, Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. HEMBISE, M. DOYEN, M^{me} PROTAT.

Pouvoirs : de M. HEMBISE à M. AUTRÉAU.

Secrétaire de séance : Madame Annie GEORGET.

APPROBATION DU P.V. PRÉCÉDENT :

M. TONIUTTI donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 Mars 2010, publié et affiché en son temps. Celui-ci ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

🔴 Présentation de la « Journée des Débutants » du 30 Mai 2010

M. AUTRÉAU donne la parole à Messieurs GUILLEMOT et FRICOT, du Football Club Morgendois, afin de présenter l'organisation de la « Journée Nationale des Débutants » qui se déroulera le 30 Mai prochain.

M. GUILLEMOT rappelle que le regroupement des écoles de foot du canton a eu lieu en 2000. Le Club a déjà obtenu plusieurs distinctions puisqu'il est labellisé au niveau de la Ligue de Football et au niveau du District.

Suite à sa candidature, le site de St Just-Sauvage a été choisi par le District Aube de Foot pour l'organisation de cette journée, qui se déroulera à cette date dans toute la France. Le site du stade devrait accueillir environ 2000 personnes pour cette manifestation. Trois parkings différents seront disponibles : un parking visiteurs (parking actuel + plate-forme communale de l'autre côté du chemin), un parking des Officiels (derrière le vestiaire) et un parking Joueurs pour la centaine d'équipes attendues (dans le champ à côté de chez Mme Marcellot). L'accès par le chemin du pétrole sera fermé dès 10 h 00.

Le district aide sportivement pour l'organisation des matches, l'arbitrage, la réalisation des 13 petits terrains.

Le FC Morgendois s'occupe de l'organisation matérielle : 3 buvettes, plusieurs stands de restauration, glaces, crêpes.

Une montgolfière, accroché au sol, devrait être présente sur le site pour des baptêmes (pas de vol libre).

Plusieurs stands d'animation pour les enfants : présence d'un clown, pêche à la ligne géante, cirque...

Plusieurs associations seront également sur place : la Prévention routière, la Croix Rouge, association du Quai de la Pallée (Paul Da Mota), Lévriers sans frontières.

Toutes ces activités nécessitent beaucoup de volontaires : 40 personnes au niveau du District pour la gestion des terrains et 80 bénévoles au niveau du FC Morgendois. Il faut compter un budget de 10 000 €. L'aide des employés communaux sera également appréciée pour le montage et le démontage des rotondes et des barnums.

L'équipe dirigeante remercie le Conseil Municipal pour avoir pu présenter leur manifestation et invite celui-ci ainsi que tous les habitants à venir nombreux pour l'occasion.

🔴 Création d'un emploi aidé – CAE - passerelle

M. le Maire propose de profiter d'une mesure favorisant l'emploi des jeunes pour embaucher une personne en contrat aidé. Il s'agit de créer un contrat d'accompagnement dans l'emploi CAE – passerelle. Il s'agit d'un CDD réservé aux jeunes de 16 à 25 ans d'une durée de 12 mois, avec un minimum de 20 heures hebdomadaires. La commune perçoit une aide mensuelle de l'État sur la base de 90 % du SMIC sur 20 heures et d'exonérations de cotisations patronales (soit un coût restant à la charge de l'employeur de 155 € par mois).

La commune pourrait créer un emploi d'agent des espaces verts pour aider le service technique actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE de :

- ⊕ CRÉER un poste d'Agent des espaces verts, sous contrat de type C.A.E. – Passerelle, afin de recruter un agent non titulaire de droit privé, à temps non complet à compter du 1^{er} Mai 2010 et pour une durée de 12 mois.
- ⊕ RÉMUNÉRER l'agent sur la base du SMIC horaire pour une durée hebdomadaire de 22h30 (soit 97,5/151,67) et AUTORISER le Maire à signer la Convention s'y rapportant.

🗳️ **Réflexion sur le choix d'un nom pour le groupe scolaire de St Just-Sauvage**

Lors du dernier Conseil d'École, l'équipe enseignante a demandé à M. le Maire d'ouvrir le débat sur le fait de donner un nom au groupe scolaire de St Just-Sauvage.

M. AUTRÉAU demande à ce que chacun fasse part de ses idées et réfléchisse à la question pour que des propositions de nom soient données lors de la prochaine réunion.

🗳️ **Vote des subventions aux associations pour 2010**

Le Conseil Municipal, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2010 :

	Vote 2010
SOS ROMILLY CHIENS	974 €
A.F.M.	100 €
C.F.A. Aube	300 €
C.F.A. Yonne	90 €
Comité d'Action Sociale du Personnel	2530 €
Coop. Scol. de Sauvage - École Maternelle	1012 €
Coopérative Scolaire - École Élémentaire	1914 €
ASSJS – FC Morgendois	1 300 €
F.N.A.C.A.	50 €
La Prévention Routière	50 €
Les amis de nos églises	50 €
M. C. C. A.	160 €
Maison des Jeunes et de la Culture	450 €
Mondement 1914	50 €
Racing Club de St-André – Prix cycliste	600 €
Secours Populaire Français	150 €
Sté de Chasse de Sauvage	100 €
Sté de Chasse de St Just	100 €
Lycée Joliot Curie	60 €

Vote du Compte Administratif 2009

<i>Compte Administratif COMMUNE</i>		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2009	438 368,29 €	726 754,15 €	+ 288 385,86 €
	Résultats antérieurs		274 046,99 € + 35 551,83 €	+ 309 598,82 €
	Résultat à affecter			+ 597 984,68 €
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2009	157 405,37 €	409 924,30 €	252 518,93 €
	Solde antérieur		+ 84 839,79 € + 1 394,16 €	+ 86 233,95 €
	Résultat à reporter recettes Investissement			+ 338 752,88 €*
Restes à réaliser au 31.12.2009	Investissement	390 960,00 €	0,00 €	- 390 960,00 € *
Résultats cumulés		986 733,66 €	1 532 511,22 €	+ 545 777,56 €

Compte adopté à l'unanimité

Compte de Gestion 2009

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte adopté à l'unanimité

Affectation des résultats

- Le Compte administratif 2009 présente **un excédent de fonctionnement** d'un montant de **597 984,68 €**
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, doit décider :
 - d'affecter au budget de l'exercice 2010, l'excédent de fonctionnement comme suit :

- **Affectation en réserves : financement de la section d'investissement :** **52 207,12 €**
- **report en recettes de fonctionnement :** **545 777,56 €**

Vote des taux des 3 taxes locales

La Commission Finances propose de ne pas modifier les taux d'imposition communaux par rapport à l'année précédente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les taux suivant en 2010 :

- **Taxe d'habitation : 6,79 %**
- **Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 12,85 %**
- **Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 12,19 %**

Suite à la suppression de la Taxe Professionnelle, la commune percevra en remplacement une « Compensation relais » de 35 877 € équivalente à la base d'imposition théorique de la taxe professionnelle X taux de TP 2009. Les entreprises n'auront plus à s'acquitter de la Taxe Professionnelle mais de la Contribution Économique Territoriale (C.E.T.) qui la remplace, calculée par l'État.

🗳️ **Vote du Budget Primitif 2010**

Le Budget Primitif est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement : 1 260 149,00 €.

Section d'Investissement : 1 122 377,00 € (restes à réaliser inclus).

Monsieur le Maire donne lecture pour vote du Budget proposé par la Commission Finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le B P 2010 proposé.

🗳️ **Questions diverses**

TOUR DE TABLE :

M. AUTRÉAU : fait part de la visite de M. ALBAUT et M. CHAMPION qui sollicitent le soutien financier de la commune de Saint Just-Sauvage pour construire une piste cyclable allant du Canal à St Just jusqu'à Anglure, en bordure de RD 440, par la création d'une surlargeur de chaussée. Quatre territoires différents sont concernés : St Just, Baudement, Bagneux et Anglure. Bagneux et Baudement ne veulent pas participer. La Communauté de Communes propose une éventuelle participation financière de sa part. Les besoins de financement s'élèvent à plus de 200 000 €.

M. AUTRÉAU leur a signifié que la commune ne prendrait pas en charge une telle réalisation, alors qu'elle a elle-même ajournée son projet de piste cyclable entre St Just et Sauvage.

M. PLUOT : souhaite que la Municipalité essaie de prendre contact avec d'autres enseignes de distribution pour remplacer l'Ecomarché défaillant et offrir une nouvelle utilisation au terrain communal.

M. TONIUTTI : évoque le problème de la circulation des poids lourds dans les virages de Saint Just. Il demande à ce que le Conseil Municipal délibère à nouveau pour demander une déviation de la RD 440 par l'ancienne ligne de chemin de fer. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

M^{me} CHARLOIS : rend compte de la dernière réunion du SMIS (syndicat scolaire) de Sézanne. La participation des communes ne sera pas changée. Deux nouveaux cars vont être rachetés.

M. VIDET : informe que le CLSH se déroulera du 05 au 30 juillet au groupe scolaire. Les inscriptions auront lieu à partir du 05 Mai 2010.

Un camp de 5 jours sera organisé du 19 au 23 Juillet 2010 et se déroulera au Lac du Bourdon à St Fargeau (nombre de places limitées).

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 22 H 05.

Vu, la secrétaire de séance
Annie GEORGET

Vu, le Maire
James AUTRÉAU.